



## AVIS D'ÉLECTION

Avis est par la présente donné qu'un vote de la Ville de Ste. Anne sera amenée à élire les Conseillers parmi les candidats dûment nommés suivants :

Pour la fonction de maire :  
(un à élire)

**ST. VINCENT, YVAN**  
(Proclamé élu par acclamation)

Pour le conseiller :  
(quatre à élire)

**KLASSEN, Cornie**  
**EINARSON, Jason**  
**DAVIS, Lyle**  
**WIENS, Jeremy**  
**ZARETSKI, Krystyn**

### LIEU DE SCRUTIN

Le lieu de scrutin sera ouvert le mercredi 26 octobre, entre 8 h et 20 h, à l'aréna Maurice Chaput de Sainte-Anne, 51, chemin Aréna, Sainte-Anne, Manitoba.

**UNE PIÈCE D'IDENTITÉ SERA EXIGÉE AVANT D'ÊTRE AUTORISÉ À VOTER.** Une personne devra présenter une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement (par exemple, un permis de conduire ou un passeport) ou au moins deux autres documents qui constituent une preuve d'identité.

### VOTE ANTICIPÉ

Afin d'accommoder les personnes qui ont les qualités requises pour voter, mais qui ont des raisons de croire qu'elles seront absentes ou incapables de se rendre à leur bureau de scrutin le jour de l'élection, un bureau de vote par anticipation sera situé à l'aréna de curling de Sainte-Anne, 51, chemin Aréna, Sainte-Anne, Manitoba, et sera ouvert le mercredi 13 octobre 2022 entre 8 h et 20 h.

### VOTE MOBILE

Afin d'accommoder les personnes qui ont le droit de voter, mais qui résident dans un établissement de soins de santé, un bureau de vote mobile sera installé dans les établissements de soins de santé suivants le mercredi 26 octobre 2022 :

1. Hôpital de Sainte-Anne, 52, rue Saint-Gérard, Sainte-Anne, Manitoba
2. Villa Youville, 15, chemin Charrière, Sainte-Anne, Manitoba

### DEMANDE DE VOTE PAR ENVELOPPE SCELLÉE

Un électeur qui n'est pas en mesure de se rendre en personne au lieu de scrutin ou de voter par anticipation peut présenter une demande en personne, par écrit, par courriel ou au bureau de la ville de Sainte-Anne, 14, avenue Centrale, Sainte-Anne, Manitoba, R5H 1B8, courriel : [town@steanne.ca](mailto:town@steanne.ca). Le formulaire de demande est disponible sur le site web de la Ville.

Si l'électeur ou l'électrice présente sa demande en personne\*, il ou elle peut le faire entre le 28 septembre et le 23 octobre 2022.

\* L'électeur ou l'électrice qui présente sa demande en personne peut obtenir un bulletin de vote sous enveloppe scellée au moment de la demande pendant les heures normales de bureau (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30).

Si la demande est faite par courrier (y compris par courriel) ou par télécopieur\*\*, l'électeur ou l'électrice peut faire sa demande entre le 28 juillet et le 23 octobre 2022.

\*\* L'électeur ou l'électrice qui fait sa demande par courrier ou par télécopieur obtiendra un bulletin de vote sous enveloppe scellée par courrier ordinaire ou en prenant d'autres dispositions avec le fonctionnaire électoral principal.

Fait ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

Ernie Epp, fonctionnaire électoral principal  
Ville de Sainte-Anne  
téléphone : 204-422-5293  
[town@steanne.ca](mailto:town@steanne.ca)